

Manitoba

Commission du canal de dérivation



155, rue Carlton, bureau 200
Winnipeg (Manitoba) R3C 3H8
Téléphone : 204 945-4900
Télécopieur : 204 948-2462

Le 6 juin 2008
Pour diffusion immédiate

LA COMMISSION DU CANAL DE DÉRIVATION PRÉSENTE « L'INITIATIVE D'ACCÈS AUX MATÉRIAUX DE DÉBLAIS DE 2008 »

Améliorations apportées au programme afin de permettre au public de venir chercher plus facilement des déblais de glaise

Une nouvelle fois cet été, la Commission du canal de dérivation du Manitoba invite le public à venir chercher de la terre de déblais (glaise) du canal de dérivation dans le cadre de l'Initiative d'accès aux matériaux de déblais de 2008.

« Pour répondre à la demande du public, nous sommes encore une fois heureux de donner l'occasion au public de venir chercher des déblais dans le cadre de l'Initiative d'accès aux matériaux de déblais », a déclaré Ernie Gilroy, directeur général de la Commission. Forts de nos succès obtenus au cours des années précédentes, nous avons apporté certaines améliorations au programme de cette année, ce qui répondra mieux aux besoins du public. »

Parmi les améliorations apportées au programme de cette année, citons le devancement de la date d'ouverture, ce qui prolonge le programme de deux à trois mois, ainsi que l'augmentation du nombre de jours pendant lesquels une chargeuse sera à la disposition du public, qui passe de trois à quatre jours. Par conséquent, la pelle rétrocaveuse sera mise à la disposition du public pour l'aider à charger les petits camions et les petites remorques le jeudi, le vendredi, le samedi et le dimanche. Les autres jours, les gens doivent charger les déblais dans leur véhicule par leurs propres moyens.

Deux dépôts de déblais distincts seront créés (voir la carte ci-jointe). Lorsque les conditions météorologiques le permettront, chaque dépôt sera ouvert de 8 h à 18 h pendant la période précisée ci-dessous :

Section 1	Dépôt du pont du chemin St. Mary's <i>situé juste au sud du pont du chemin St. Mary's qui traverse le canal de dérivation</i>	du jeudi 3 juillet au vendredi 1^{er} août
Section 3 septembre	Dépôt du chemin Dunning accès par le chemin Dunning à l'embranchement de la route 202	du jeudi 7 août au dimanche 29 septembre <i>(le dépôt sera fermé le lundi 1^{er} septembre)</i>

Comme par les années précédentes, les déblais sont offerts gratuitement, mais les frais de transport sont à la charge du public. **Il est rappelé au public qu'il ne s'agit pas de terre arable mais de remblais constitués de glaise.**

Les personnes qui souhaitent obtenir des déblais doivent être munies d'un **LAISSEZ-PASSER** qui peut être obtenu en remplissant un **formulaire de confirmation d'enregistrement et de décharge** et en s'inscrivant auprès de la Commission. Le formulaire de confirmation d'enregistrement et de décharge est accessible sur le site Web de la Commission, à l'adresse www.floodwayauthority.mb.ca/index_fr.html. Vous pouvez également vous enregistrer en communiquant avec les bureaux de la Commission au 945-4900 ou, sans frais, au 1 866 356-6355. Il est à noter qu'un LAISSEZ-PASSER distinct est exigé pour chaque dépôt.

Au cours des deux derniers étés, les gens du Manitoba ont obtenu plus de 5 000 chargements de déblais, soit environ 60 000 m³, grâce à l'Initiative d'accès aux matériaux de déblais.

Personne-ressource : Ronuk Modha, Commission du canal de dérivation du Manitoba
204 945-4900 ou 204 793-3969 (cell.)

Canada 

Manitoba 

